

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN78

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la première phrase de l'alinéa 368 du rapport annexé, substituer aux mots:

« , capables et volontaires, en mesure »

les mots:

« qui ont la capacité et la volonté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à valoriser l'action de nos partenaires européens aux côtés de nos forces armées, dans l'objectif d'une coopération intégrée plus poussée.